

Comité International

Tremblement de terre en Anatolie.

Voir sous Ligue, pp. 156-162.

Ligue

Communication conjointe de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge relative aux sinistrés d'Anatolie.

Le 23 janvier, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge ont envoyé conjointement la lettre ci-dessous reproduite aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge des pays suivants : Belgique, Bulgarie, Egypte, France, Grèce, Hollande, Iran, Irak, Italie, Japon, Suisse, U. R. S. S., Yougoslavie¹.

Genève, le 23 janvier 1940.

Monsieur le Président,

Comme suite au télégramme que nous avons eu l'honneur de vous envoyer en date du 10 courant, et par lequel nous vous indiquions de façon sommaire les besoins des sinistrés d'Anatolie, nous nous empressons de vous faire connaître que M. de Rougé, secrétaire général de la Ligue, vient de rentrer d'une mission en Turquie où il s'était rendu en qualité de représentant du Comité international et de la Ligue. Nous tenons à vous communiquer sans tarder les points essentiels de son rapport :

¹ Sur le tremblement de terre en Anatolie, voir aussi *Revue internationale*, janvier 1940, pp. 12, 40, 70.

Ligue

Le tremblement de terre.

Le séisme se fit sentir dans la nuit du 26 au 27 décembre. Il se produisit sur une étendue de 300 kilomètres entre Samsun et Trébizonde, suivant un arc de cercle d'une profondeur de 150 kilomètres.

L'intensité du tremblement de terre fut formidable. Des centaines de villages furent détruits en quelques minutes. Les premières manifestations furent des secousses verticales d'une ampleur extraordinaire à la suite desquelles les toits des maisons s'effondrèrent écrasant les habitants. Les maisons construites en pierres liées par un agglomérat de boue n'offrirent aucune résistance. Le séisme s'étant produit à 2 heures du matin et les premières secousses ayant été les plus violentes, très peu de personnes purent sortir en temps voulu de leurs demeures. Afin de donner une idée de l'intensité de la catastrophe, indiquons simplement qu'une ancienne forteresse turque située au sommet d'un haut rocher surplombant une vallée s'est littéralement écroulée sur le village se trouvant au fond de la vallée et l'a réduit en miettes. Dans un autre lieu, deux murs de roc se sont rapprochés, écrasant un village entre leurs parois.

Les dégâts matériels sont immenses, et la destruction des bourgades absolument complète, dans un rayon couvrant à peu près la moitié de l'étendue totale de la région où s'est fait sentir le tremblement de terre.

Le Croissant-Rouge turc a communiqué à M. de Rougé une liste officielle des victimes et des bâtiments détruits que vous trouverez en annexe.

Il convient de signaler que ces chiffres représentent un minimum, car, en de nombreux endroits, il fut impossible d'atteindre les villages détruits, en raison des chutes de neige qui venaient de se produire ; certains de ces villages, dont les ruines disparaissaient entièrement sous

Ligue

la neige, n'avaient pu être déblayés au moment où M. de Rougé quitta la Turquie.

On peut considérer que, lorsque l'enquête définitive sera terminée, le chiffre des morts atteindra ou dépassera 35.000.

Le chiffre des blessés (8 à 10.000) est notablement inférieur à celui des morts ; on ne compte en effet qu'un petit nombre de rescapés ; les habitants des villages qui ont échappé au tremblement de terre sont rapidement morts de froid, étant donné la rigueur de la température (de 20 à 25 degrés au-dessous de zéro).

Rappelons qu'en même temps que le séisme de graves inondations se produisirent dans la région, augmentant encore les ravages et les difficultés de l'œuvre de secours.

Action de secours du Croissant-Rouge turc.

L'activité déployée par le Croissant-Rouge turc, dès le début du sinistre, est au-dessus de tout éloge. Cette action a été facilitée par le très grand prestige dont cette Société jouit dans tout le pays. Elle a été considérée, dès les premiers moments, comme l'organisatrice officielle des secours. Un comité de secours composé d'une trentaine de personnalités et présidée par Abdul Halik Ronda bey, président de l'Assemblée nationale, fut immédiatement constitué. Ce comité réunit des dons venant des différentes parties de la Turquie et chargea le Croissant-Rouge turc de les administrer et de les distribuer. Le Croissant-Rouge turc a organisé trois hôpitaux de campagne de 200 à 300 lits qu'il a établis dans la région sinistrée. Deux autres hôpitaux se trouvaient en voie d'organisation au moment du départ de M. de Rougé. Des équipes de sauveteurs ont été dirigées sur les lieux et un grand nombre de femmes ayant suivi des cours d'infirmières se sont jointes à ces équipes. La population

Ligue

a fait preuve de la plus grande générosité ; en quelques jours, plus d'un million de livres turques ont été mises à la disposition du Croissant-Rouge. D'énormes quantités de vêtements lui ont été également remises, dont une partie lors de l'arrivée de notre délégué, se trouvaient encore dans les dépôts du Croissant-Rouge, prêtes à être envoyées dans la région sinistrée.

Tous les comités régionaux et locaux du Croissant-Rouge ont été alertés et ont réuni des concours en argent, matériel et personnel. Un grand atelier a été organisé à Istambul pour confectionner des vêtements et des couvertures, au moyen de pièces d'étoffe remises à cet effet au Croissant-Rouge turc.

Les organisations privées en Turquie n'ont pas agi directement, mais ont fourni leur concours au Croissant-Rouge turc, qui a conservé la direction des opérations.

Les pouvoirs publics ont naturellement apporté au Croissant-Rouge turc un appui matériel et moral considérable. Le premier ministre, président du Conseil, Réfik Saydam bey, ancien président du Croissant-Rouge turc, et actuellement président d'honneur de cette Société, a donné à celle-ci toutes les facilités et tous les appuis nécessaires.

On ne saurait trop souligner l'importance du rôle tenu par le Croissant-Rouge en cette circonstance ; on ne peut le comparer qu'à celui que joue dans les grandes calamités publiques la Croix-Rouge américaine aux Etats-Unis.

Action internationale.

A son arrivée à Ankara, le Croissant-Rouge turc a indiqué à M. de Rougé qu'il considérait comme très important que les Croix-Rouges fussent informées sur les besoins précis des sinistrés. Le président, Dr Husamettin Kural, et le secrétaire général, Dr Asim Arar,

Ligue

lui ont fait connaître la liste succincte de ses besoins. C'est à la suite de cet exposé que nous vous avons adressé le télégramme du 10 janvier.

Le Croissant-Rouge ture a particulièrement insisté sur le grand besoin de tentes et de matériel de construction en bois pour abriter les évacués ; ceux-ci peuvent être estimés à près de deux millions. Un certain nombre de sinistrés ont été transportés à Istanbul. Le Gouvernement ture a déjà commencé le transfert d'une partie de la population d'Anatolie dans d'autres régions du pays, notamment dans le Sandjak d'Alexandrette, d'où s'étaient retirés un certain nombre d'Arméniens au moment où ce district a été remis par la France à la Turquie. Environ 10 à 15.000 personnes vont être transportées d'Anatolie dans le Sandjak, où elles seront établies sur les terres laissées en friche par les Arméniens.

M. de Rougé a été témoin de la reconnaissance manifestée par le Croissant-Rouge ture pour l'empressement mis par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à lui offrir leur assistance. Le Croissant-Rouge ture s'est rendu compte, plus qu'il n'avait jamais eu l'occasion de le faire, de l'esprit de solidarité qui anime les Sociétés de Croix-Rouge dans le monde. Le président du Conseil a fait savoir à M. de Rougé que l'expression de cette solidarité avait été pour la Turquie une véritable révélation, dont les résultats ne pourront qu'augmenter le prestige de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le Proche-Orient. Vous trouverez en annexe la liste des contributions des Sociétés nationales connues à ce jour.

D'autre part, de nombreux gouvernements ont spontanément envoyé au Gouvernement ture des dons importants. Citons, parmi ceux-ci, le Gouvernement britannique, £25.000 ; le Gouvernement français, 5 millions de francs, plus 200.000 francs destinés à assurer

Ligue

l'envoi de tentes par la voie d'Alexandrette ; le Gouvernement égyptien, 10.000 livres égyptiennes ; le Gouvernement bulgare, 2 millions de levas ; le Gouvernement de l'Irak, 12.000 livres turques ; le Gouvernement suisse, 10.000 francs suisses.

Conclusions.

Le Croissant-Rouge turc s'est efforcé d'utiliser les dons en argent qu'il a reçus en faisant, en Turquie même, les achats nécessaires. Néanmoins, il a conservé en Amérique le crédit de 10.000 dollars de la Croix-Rouge américaine pour y acquérir des ambulances automobiles. D'autre part, il a fait connaître à certains pays, tels que la Yougoslavie et la Bulgarie, qu'il serait reconnaissant d'en recevoir du bois de construction, des planches, etc. Les Gouvernements yougoslave et bulgare ont répondu à cette demande, et de grands envois de matériel, provenant de ces deux pays, étaient en route pour la Turquie, lorsque notre délégué a quitté Ankara.

Il est certain que l'œuvre de secours aux sinistrés d'Anatolie devra se poursuivre pendant une très longue période, au cours de laquelle le Croissant-Rouge turc ne cessera de jouer un rôle important.

Veillez agréer, Monsieur le président, les assurances de notre haute considération.

*Pour la Ligue des Sociétés
de la Croix-Rouge :*

Malcolm W. DAVIS,
secrétaire général adjoint.

*Pour le Comité international
de la Croix-Rouge :*

Max HUBER,
président.

Ligue

ANNEXE I

Départements	Morts	Blessés	Bâtiments		Total
			entièrement démolis	partiellem ^t démolis	
Amasya	644	136	894	960	1.854
Erzincan	10.088	3.576	6.601	605	7.206
Gümüsane	403	33	719	66	813
Ordu	417	460	3.093	6.924	10.017
Samsun	45	138	761	140	901
Sivas	5.938	804	1.999	232	3.686
Tokat	5.593	2.742	2.318	230	4.913
Trébizonde	6	5	70	322	392
Tunceli	11	30	174	120	294
Yozgat	3	105	—	—	—
Total	23.148	8.029	16.629	9.599	26.228

ANNEXE II.

La liste des contributions des Sociétés nationales a été publiée dans le numéro de janvier du *Bulletin international*, p. 71. Il convient cependant de la compléter en ajoutant les dons suivants :

Croix-Rouge australienne :	500 livres sterlings
Croix-Rouge britannique :	1.000 » »
Croix-Rouge chilienne :	2.760 francs suisses.
Croix-Rouge de l'Inde :	34.143 roupies.
Croix-Rouge lettone :	500 lats.
Croix-Rouge luxembourgeoise :	5.000 francs
Croix-Rouge yougoslave :	3.000.000 dinars
	20.000 dinars.

Argentine

La Croix-Rouge argentine.

Sous le titre : « La Croix-Rouge, institution universelle de fraternité », M. le Dr Pedro T. Vignau, président de la Croix-Rouge argentine, a prononcé, le 27 juillet 1939, une conférence, dont le Comité international a reçu le texte imprimé¹.

¹ *La Cruz Roja, Institución Universal de Fraternidad*, Conferencia del Doctor Pedro T. VIGNAU, Presidente de la Cruz Roja Argentina, pronunciada en el Salón de Actos Públicos de la Asociación Cristiana Femenina, el 27 de Julio de 1939, Buenos Aires.